

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 19 janvier 2012 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 3 novembre 2011
 2. Avis sur le périmètre du futur SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence
 3. Avis sur la proposition d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable du Golley
 4. Présentation du dossier relatif à la pisciculture Font-Rome
 5. Fusion des Communautés de Communes du Pays de Chambaran et de Bièvre Toutes Aures
 6. Préparation de la réunion de la CLE de 9 février :
 - Approbation du compte-rendu de la CLE du 1^{er} décembre 2011
 - Compte-rendu des attributions exercées par le bureau par délégation de la CLE
 - Validation du scénario tendanciel du SAGE et du profil de territoire
 - Bilan 2011 – Programme et budget prévisionnel 2012
 - Modification des règles de fonctionnement
 - Questions diverses
 7. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 3 novembre 2011 est approuvé.
 - En réponse au courrier des Préfets de la Drôme et de l'Isère concernant le périmètre du SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence, le Bureau de la CLE propose que le SAGE Bièvre Liers Valloire et le SAGE molasse miocène soient limitrophes.
 - Il est émis un avis favorable pour la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Golley.
 - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.
-

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il remplace toujours Maurice PELISSIER et rappelle l'ordre du jour.

1 Approbation du compte-rendu du 3 novembre 2011

Jean-Claude MONNET indique qu'il a une remarque sur le compte-rendu.

Le compte-rendu, intégrant la remarque, est approuvé à l'unanimité.

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Avis sur le périmètre du futur SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire a été officiellement consultée par les Préfets de la Drôme et de l'Isère pour donner un avis par rapport au périmètre du futur SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence. Elle rappelle que deux solutions sont possibles : soit approuvé le périmètre tel qu'il est proposé, soit proposé que les deux SAGE soient limitrophes (cf. diaporama).

Lisiane FERMONT indique que les communes ont également été sollicitées directement et qu'il faudra probablement, suite aux avis des communes et des autres structures, travailler de manière collégiale pour trouver un accord commun. Elle rappelle également que les services de l'Etat ont proposé un périmètre large pour permettre aux élus de se positionner.

Freddy MARTIN-ROSSET explique que certaines communes situées sur le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire ont délibéré pour appartenir au SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence mais sans en connaître les conséquences. Il ajoute qu'il semblerait plus pertinent que les communes de la Galaure appartiennent au SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence.

Lisiane FERMONT rappelle que si les deux SAGE sont limitrophes, il sera nécessaire d'instaurer des relations entre les deux instances : soit par intégration de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire dans la CLE du SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence, soit par une commission inter-SAGE.

Freddy MARTIN-ROSSET informe qu'il a assisté à une présentation de la thèse de Tiffanie Cave sur la nappe de la molasse miocène. Il souhaiterait que les résultats de cette étude puissent être présentés en réunion de la CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle qu'une intervention de Tiffanie Cave avait été prévue lors d'une précédente CLE mais qu'elle n'avait finalement pas pu être réalisée. Elle ajoute que Tiffanie Cave ayant terminée sa thèse, il semble difficile de lui demander de faire une présentation.

Lisiane FERMONT indique que Martine Vincenot, Présidente du SEDIVE, pourrait peut-être présenter le travail réalisé par Tiffanie Cave. Elle ajoute qu'il est envisagé que le Conseil Général de la Drôme soit la structure porteuse de la CLE du SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence.

Jean-Paul NICOLET propose de mettre en ligne sur le site internet du SAGE Bièvre Liers Valloire la plaquette de présentation sur la nappe de la molasse miocène.

Freddy MARTIN-ROSSET propose :

- que le SAGE Bièvre Liers Valloire et le SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence soient limitrophes,
- que les communes de Hauterives, Châteauneuf-de-Galaure et du Grand-Serre, si elles le souhaitent, soient retirées du SAGE Bièvre Liers Valloire pour appartenir au SAGE Molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence,
- qu'une commission inter-SAGE soit créée ou que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit invitée aux comités de suivi du SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence,
- que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire participe aux études la concernant.

➤ **En réponse au courrier des Préfets de la Drôme et de l'Isère, le Bureau de la CLE proposera :**

- **que le SAGE Bièvre Liers Valloire et le SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence soient limitrophes,**

- que les communes de Hauterives, Châteauneuf-de-Galaure et du Grand-Serre, si elles le souhaitent, soient retirées du SAGE Bièvre Liers Valloire pour appartenir au SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence,
- qu'une commission inter-SAGE soit créée ou que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire soit invitée aux comités de suivi du SAGE molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence,
- que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire participe aux études la concernant.

3. Avis sur la proposition d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable du Golley

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le projet d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable du Golley (cf. diaporama).

➤ **Il est émis un avis favorable pour la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Golley.**

4. Présentation du dossier relatif à la pisciculture Font-Rome

Freddy MARTIN-ROSSET indique que la DDT de la Drôme avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Bureau de la CLE.

Jérôme PEJOT explique que :

- la démarche en cours relative à la pisciculture Font-Rome part de plusieurs constats : le système d'épuration de la pisciculture n'est pas conforme, les prélèvements de la pisciculture ont évolué et les rejets de la pisciculture ont un impact sur les cours d'eau,
- il a été demandé en 2010 à la pisciculture, par un arrêté de mise en demeure, de déposer un nouveau dossier,
- le dossier transmis par la pisciculture correspondait plus à un dossier d'extension qu'à un dossier de mise aux normes (la pisciculture prélève aujourd'hui 480 L/s et demande à pouvoir prélever 600 L/s),
- en attendant les résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire, la DDPP souhaitait avancer sur plusieurs points en proposant un arrêté.

Le projet d'arrêté prévoit :

- la finalisation du projet d'assainissement pour fin février et la mise en place des filtres à tambour pour le mois de juin,
- une démarche de restauration des milieux naturels sur la lagune et la rivière,
- l'obligation de déposer, à la fin de l'étude de détermination des volumes prélevables et des allocations de prélèvements, un nouveau dossier qui sera soumis à une procédure ICPE complète comprenant notamment une étude d'impact et une enquête publique.

Laurent MURGAT explique que la pisciculture Font-Rome a réalisé une étude pour demander 600 L/s car un prélèvement en nappe plus important leur permettrait de mieux traiter leurs rejets.

Jérôme PEJOT indique que l'étude a été réalisée lors d'un étiage peu sévère et qu'elle est insuffisante pour justifier une augmentation du prélèvement dans la nappe, d'autant plus que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables est en cours.

Lisiane FERMONT indique que ce dossier a été travaillé en lien avec la DDT. Elle ajoute que l'augmentation

des prélèvements de la pisciculture leur semblait difficilement acceptable et aurait pu conduire l'exploitant dans une impasse s'il lui avait été demandé de les réduire deux ou trois ans plus tard.

Jean-Claude MONNET indique que la Fédération de pêche de l'Isère a beaucoup travaillé sur ce dossier et qu'elle va accepter cet arrêté dans la mesure où il pourra être revu après la réalisation de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables. Il rappelle que le prélèvement de 480 L/s par la pisciculture n'avait pas été acquis et que la restauration des Veuzes est un élément essentiel.

Laurent MURGAT s'étonne que les forages de la pisciculture Font-Rome n'aient pas été autorisés alors qu'il avait été demandé à la pisciculture Murgat de déclarer ses forages.

Jérôme PEJOT confirme que les forages de la pisciculture Font-Rome n'avaient pas été autorisés.

Jean-Paul NICOLET indique que dans ce secteur où la nappe alluviale est à 6 - 7 mètres, de nombreux puits n'ont pas d'autorisation.

Lisiane FERMONT précise que l'obligation de déclarer les forages ne date que de 2001. Elle ajoute que la procédure mandataire a permis d'avoir une bonne connaissance des ouvrages agricoles alors que les ouvrages domestiques sont moins connus.

Freddy MARTIN-ROSSET estime que les services de l'Etat ont été plutôt arrangeant avec la pisciculture Font-Rome et remercie la Fédération de Pêche de la Drôme de s'être investie dans ce dossier. Il ajoute qu'en attendant la mise en place du SAGE, il serait préférable qu'aucun nouveau prélèvement ne soit autorisé, y compris les prélèvements pour l'eau potable.

Jean-Paul NICOLET rappelle qu'il y a une tendance pérenne à la baisse du niveau de la nappe sur la Valloire et une diminution des pluies efficaces et qu'il sera nécessaire de gérer le manque d'eau.

Lisiane FERMONT rappelle que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables va permettre de définir des niveaux d'ambition et qu'il faudra ensuite déterminer les moyens pour atteindre ces niveaux d'ambition.

Suite à la réunion, Lisiane FERMONT a ajouté que la restauration du milieu en aval de la pisciculture nécessiterait certainement un accompagnement du pisciculteur – au moins technique – par la collectivité, pour garantir la bonne prise en compte des objectifs environnementaux liés à ce type de restauration, et rester cohérent avec l'objectif plus général d'atteinte du bon état de la masse d'eau.

5. Fusion des Communautés de Communes du Pays de Chambaran et de Bièvre Toutes Aures

Freddy MARTIN-ROSSET explique que les Communautés de Communes du Pays de Chambaran et de Bièvre Toutes Aures ont fusionné au 1^{er} janvier 2012 pour former la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran. Il rappelle que l'Association des Maires de l'Isère devra donc proposer deux nouveaux représentants à la CLE afin de respecter l'équilibre entre les trois collèges.

Lisiane FERMONT indique qu'il faudra s'assurer que la CLE n'est pas obsolète si elle se réunit le 9 février prochain. Elle précise également que la CLE du SAGE Drôme a fait une proposition de composition de la CLE à l'association des maires.

Olivier THIVIN indique que la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran doit prendre une délibération pour proposer un représentant de la Communauté de Communes à la CLE.

6. Préparation de la réunion de la CLE de 9 février

1. Compte-rendu des attributions exercées par le bureau par délégation de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il faudra seulement évoquer l'avis sur la proposition d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation et de la zone de protection du captage d'eau potable du Golley qui sera émis par le Bureau lors de cette séance.

2. Validation du scénario tendanciel du SAGE et du profil de territoire

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que le scénario tendanciel du SAGE et le profil de territoire avaient été présentés lors de la dernière réunion de la CLE mais qu'il avait été proposé de reporter leur validation pour permettre aux membres de la CLE de faire des remarques.

Jean-Luc PETIT indique que la synthèse ne fait pas référence aux actions faites dans le cadre de Terre & Eau.

3. Bilan 2011 – Programme et budget prévisionnel 2012

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan 2011 ainsi que le programme et le budget prévisionnel 2012.

Remarques relatives au bilan 2011

Par rapport au retard pris par l'étude de détermination des volumes maximums prélevables, Jean-Paul NICOLET estime que le bureau d'étude avait la possibilité de respecter les délais en s'organisant mieux et qu'il aurait dû savoir qu'il ne serait pas possible de réaliser le protocole ESTIMHAB en aval des piscicultures.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il faudra signer un avenant avec SOGREAH et ASCONIT pour acter du changement de protocole pour deux stations (remplacement du protocole ESTIMHAB par le protocole EVHA) et pour augmenter les délais du marché.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il faudra informer le bureau d'étude que nous regrettons le retard pris et que nous estimons que celui-ci aurait pu être anticipé.

Claire MORAND précise que les conditions météorologiques de l'année ont été particulières. Elle ajoute qu'il faudra veiller à respecter les délais pour la suite de l'étude.

Remarques relatives au programme 2012

Claire MORAND indique qu'il faudra également réfléchir à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE.

Remarques relatives au budget prévisionnel 2012

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il faudra voir avec le percepteur de Beurepaire si la dotation aux amortissements ne peut pas être réduite.

4. Modification des règles de fonctionnement

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique qu'il est nécessaire de remettre à jour les règles de fonctionnement afin de prendre en compte le fait qu'il n'y ait plus de suppléants ainsi que pour préciser certains éléments.

6. Questions diverses

Point sur le dossier d'autorisation relatif au captage du Poulet

Freddy MARTIN-ROSSET donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Préfet demandant que la CLE soit consultée sur le dossier d'autorisation relatif au captage du Poulet et informe le Bureau qu'aucune réponse n'a été donnée pour l'instant.

Jean-Paul NICOLET rappelle les chiffres qui avaient été exposés lors de la dernière réunion de la CLE.

Jean-Claude MONNET rappelle que les prélèvements pour le Center Parc dans le captage du Poulet se feront principalement à l'étiage.

Jean-Luc PETIT demande pour quelle raison aucun nouveau prélèvement n'est accepté pour l'irrigation avant les résultats de l'étude volumes prélevables alors que le prélèvement pour le Center Parc va être accepté.

Freddy MARTIN-ROSSET propose de rédiger un courrier actant que le Bureau de la CLE ne souhaite aucune nouvelle autorisation de prélèvements tant que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables n'est pas terminée.

Point sur la communication

Jean-Paul NICOLET indique que les réunions organisées au mois de janvier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie ont montré que les communes n'étaient pas bien informées sur le SAGE.

Olivier THIVIN confirme que les maires ne sont pas au courant du SAGE et qu'il faudrait faire des choses simples pour les informer.

Jean-Paul NICOLET indique que cela sera un des points évoqués lors de la prochaine commission communication.

Claire MORAND rappelle qu'il avait été proposé de rédiger un mot afin de le publier dans les journaux communaux.

Lisiane FERMONTE ajoute qu'il serait également intéressant de passer des messages plus ciblées dans les gazettes locales.

Point sur le projet d'extension du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que Maurice Pélissier souhaiterait que le SIAH Bièvre Liers Valloire s'étende à toutes les communes du bassin versant Bièvre Liers Valloire et qu'il avait sollicité officiellement la CCRV pour lui demander son avis quant à cette extension. Il ajoute que la CCRV est intéressée par la mise en place d'une structure unique d'aménagement et de gestion hydraulique sur le bassin Bièvre Liers Valloire et qu'elle souhaite une rencontre avec le SIAH Bièvre Liers Valloire à ce sujet. Il précise que la CLE n'est pas une instance d'actions et que pour mettre en œuvre les projets il faudra se regrouper et élaborer un contrat de rivière.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que lors des réunions du mois de janvier relatives à l'élaboration de la stratégie, plusieurs élus ont fait remarquer que le SIAH Bièvre Liers Valloire n'avait qu'une compétence pour les travaux contre les inondations et qu'il serait nécessaire qu'il élargisse ses compétences.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle qu'un projet pour mettre en place un syndicat de rivière sur le Dolon avait échoué.

Jean-Louis GUERRY indique qu'il faudra présenter aux communes un projet chiffré. Il rappelle que pour le Syndicat du Dolon, la clé de répartition avait été adoptée par toutes les communes, mais que suite aux élections, les nouveaux élus avaient renoncé à la création de ce syndicat.

La séance est levée à 18h.

5 Dates des prochaines réunions

CLE	Jeudi 9 février 2012 à 16h à Beaurepaire
BUREAU	Mardi 6 mars 2012 à 16h à Saint-Barthélémy
Atelier d'acteurs	Mardi 20 mars 2012 à 14h à Saint-Barthélémy
BUREAU	Jeudi 5 avril 2012 à 16h
CLE	Jeudi 26 avril 2012 à 16h
BUREAU	Mardi 15 mai 2012 à 16h

Par délégation du Président,
Freddy MARTIN-ROSSET,
1^{er} Vice-Président

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
FERMOND Lisiane	DDT de la Drôme
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran
LOUIS Mathias	Région Rhône-Alpes
PEJOT Jérôme	DDPP de la Drôme
PRINCIC Emmanuel	DDT de la Drôme
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
GABET Bruno	DREAL Rhône-Alpes
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
FORCHERON Gérard	CC Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	CCI Nord Isère